

PROCES-VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 11 septembre 2025 à 19 heures à la bibliothèque

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Emmanuel, BAL Honorine, JACQUART Hélène, non excusés,

Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 12/15.
Monsieur BAL Julien est élu secrétaire de séance.

*Monsieur le Maire donne lecture des délibérations de la dernière réunion de conseil municipal.
Pas de remarque.*

Monsieur le Maire demande de modifier l'intitulé de la délibération 53 en changeant l'avenant de la société TP Alliances par celui de la société ATEC.

Il demande également que soit rajoutée une question concernant le transfert des locaux vers la nouvelle mairie.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de rajouter ces 2 questions à l'ordre du jour.

Dél. n°52/11-09-2025 : Choix de la procédure de la location de chasse du Bois de la Compointe

Monsieur Testard Richard, Président de l'association « des Amis de la Compointe » souhaite arrêter le bail de chasse du Bois de la Compointe après la campagne 2025/2026.

Il y a donc lieu de choisir la procédure de location de ce bail de chasse et les modalités de renouvellement.

Ce bail de chasse est à renouveler après la campagne de chasse 2025/2026. Il est établi pour une durée de 9 ans sur les parcelles suivantes :

C1	<i>Le Plat Rietz</i>	1ha 81a 10ca
C2	<i>Bois de la Compainte</i>	4ha 73a 10ca
C4	<i>Le Bois du Carnoy</i>	3ha 45a 80ca

Total : 10ha 00a 00ca

Le conseil municipal, décide à l'unanimité

- De renouveler ce bail par adjudication avec l'offre la plus importante.
- La publicité sera effectuée dans un journal local.

Le cahier des charges sera à retirer en mairie à compter du 15 septembre 2025.

Les offres de prix seront à déposer sous pli cacheté en mairie contre récépissé pour le samedi 11 octobre 2025 12h00 dernier délai.

Mise à prix : 9 116.23 €

Dél. n°53/11-09-2025 : Avenant n°2 au lot 7 : électricité ATEC

Le montant du marché de base avait été fixé à 38 924.44 € HT concernant le lot 7 : électricité. Il est porté à 39 486.42 € à la suite de l'avenant financier n°01. La commune a demandé une solution d'éclairage pour l'extérieur du bâtiment, l'entreprise a proposé plusieurs solutions et la commune a retenu l'installation de 6 appliques extérieures led Abridor. Les hublots présents sur site resteront à la maîtrise d'ouvrage. En conséquence, le montant du marché est augmenté de 1 101.00 € HT suivant devis de l'entreprise. Le marché est porté à la somme de 40 587.42 € HT avec une TVA à 20%, le montant du marché est donc de 48 704.90 € TTC. Soit une augmentation de 4.27 % par rapport au marché initial.

Le conseil municipal, par 11 voix pour et 1 voix contre, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 au lot 7 électricité de la société ATEC.

Dél. n°54/11-09-2025 : Renouvellement du contrat avec MyPérischool

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y aurait lieu de renouveler pour 3 ans le contrat de maintenance MyPérischool (logiciel d'inscription cantine et garderie) d'un montant de 2 866.80€ par an.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler pour 3 ans le contrat de maintenance MyPérischool d'un montant de 2 866.80€ par an.

Dél. n°55/11-09-2025 : Passage de 20h à 25h d'un agent contractuel du 1^{er} septembre au 31 décembre 2025

Un adjoint technique à 25h semaine est en arrêt maladie. Afin d'assurer la continuité des services, Monsieur le Maire a recruté un contractuel de septembre à décembre 2025 à 20h semaine.

Il propose aussi d'augmenter les heures d'un contractuel adjoint technique déjà en poste de 20h à 25h de septembre à décembre 2025.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de modifier le contrat horaire d'un contractuel déjà en poste de 20h à 25h du 1^{er} septembre au 31 décembre 2025.

Dél. n°56/11-09-2025 : Renouvellement bail de terre de Mr Lefebvre Hubert parcelle ZD22

Le bail de terre de Mr Lefebvre Hubert pour la parcelle ZD22 arrive à échéance au 30 novembre 2025. Il y a donc lieu de le renouveler.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de renouveler le bail de terre à Mr Lefebvre Hubert pour la parcelle ZD22 Le Wesquedal d'une surface de 2ha 73a 99ca à compter du 1^{er} décembre 2025 pour une durée de 9 années soit jusqu'au 30 novembre 2034 avec un fermage correspondant à 6.5 quintaux l'hectare actualisé chaque année selon l'indice des fermages.

Loyer de référence 2025 : 434.41€.

Dél. n°57/11-09-2025 : Renouvellement bail de terre de Mr Delplanque Benoît parcelle ZN20

Le bail de terre de Mr Delplanque Benoît pour la parcelle ZN20 arrive à échéance au 24 novembre 2026. Il y a donc lieu de le renouveler.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de renouveler le bail de terre à Mr Delplanque Benoît pour la parcelle ZN20 Le Long Bas Coeur d'une surface de 2ha 51a 82ca à compter du 25 novembre 2026 pour une durée de 9 années soit jusqu'au 24 novembre 2035 avec un fermage correspondant à 6.5 quintaux l'hectare actualisé chaque année selon l'indice des fermages.

Loyer de référence 2025 : 399.26€.

Dél. n° 58/11-09-2025 : Révision des tarifs de location du matériel de la salle des fêtes

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il y aurait lieu de revoir les tarifs de location du matériel de la salle des fêtes car la trésorerie n'accepte pas les titres de recettes inférieurs à 10€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte

- De louer le matériel de la salle des fêtes uniquement aux habitants de la commune.
- Des tarifs suivants :

	Location tables + chaises + vaisselles	location tables et/ou chaises ou vaisselles
Jusqu'à 30 personnes	30 €	15 €
Jusqu'à 40 personnes	40 €	20 €
Jusqu'à 50 personnes	50 €	25 €
Supérieur à 50 personnes	location de la salle des fêtes	

- Casse
 - Nettoyage : 20€ par heure par agent
 - Livraison et reprise du matériel : 20 €
 - Matériel donné gratuitement aux associations
 - Matériel donné gratuitement aux commerçants lors des fêtes locales.
-
- D'appliquer ces tarifs aux nouvelles réservations de la salle à compter de la date de la délibération.

Dél. n°59/11-09-2025 : DM5 au BP communal 2025

Monsieur le Maire explique qu'en raison du prêt relais auprès de la Banque Postale pour le terrain préempté, il y aurait lieu d'effectuer une décision modificative afin d'augmenter de 4 000 € le montant prévu pour les intérêts au compte 66111.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte la décision modificative au budget primitif communal 2025 suivante :
 - o Fonctionnement dépenses :
 - o Compte 615221 : Entretien bâtiments publics : - 2 000€
 - o Compte 6574840 : Aides primo accédants : - 2 000€
 - o Compte 66111 : Intérêts : + 4 000€

Dél.n°60/11-09-2025 : Tarif des accompagnants au repas des aînés

Le repas des aînés est organisé le 2 novembre 2025 pour les habitants à partir de 60 ans. Le traiteur retenu est « Papillandises » avec un menu à 43€ par personne.

Il y aurait lieu de prévoir la somme réclamée aux accompagnants des personnes invitées.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide du tarif de 45€ pour les accompagnants au repas des aînés.

Repas :

Velouté choux fleur

Cassolette trio de poissons

Salimbocca de dinde à la sauge, panier de pomme de terre garni de ses petits légumes, fondant de tomate ratatouille

Sorbet mandarine cointreau

Trio de fromages de région

Aumonière pomme caramel beurre salé avec boule de glace vanille.

Dél.n°61/11-09-2025 : Cadeaux aux doyens lors du repas des aînés

Lors du repas des aînés du 2 novembre 2025, un cadeau sera offert aux doyens de l'assemblée.

Il y a donc lieu de délibérer sur le montant du cadeau.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'offrir un panier garni de 30€ aux 2 doyens de l'assemblée lors du repas des aînés.

Dél.n°62/11-09-2025 : Cadeaux de fin d'année pour le personnel communal

Chaque année la municipalité offre un pot de fin d'année ainsi que des cadeaux au personnel communal. Il y a donc lieu de délibérer sur le montant des cadeaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'offrir pour le Noël du personnel communal une carte cadeaux de 50€, une bouteille de pétillant et une boîte de chocolat.

Dél. n°63/11-09-2025 : Avenant au bail de location du logement de Mme Ovion
Martine

Madame OVION Martine habite depuis 2001 dans le logement communal 1 Rue de l'Eglise. Le bail a été signé à cette époque par Mr et Mme OVION Michel. Monsieur OVION étant

décédé, il y aurait lieu de modifier le bail initial en le mettant au nom de Madame OVION Martine.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier le bail de location du logement communal 1 Rue de l'Eglise au nom de Madame OVION Martine.

Dél. n°64/11-09-2025 : Avenant au bail de location du logement de Mme Ovion Vanessa

Madame OVION Vanessa habite depuis 2008 dans le logement communal 65 Rue de Broukerque. Le bail a été signé à cette époque par Mr CAFFET Aurélien et Mme OVION Vanessa. Monsieur CAFFET n'habitant plus dans ce logement, il y aurait lieu de modifier le bail initial en le mettant au nom de Madame OVION Vanessa.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier le bail de location du logement communal 65 Rue de Broukerque au nom de Madame OVION Vanessa.

Dél. n°65/11-09-2025 : Transfert des locaux de la mairie

Les travaux de rénovation de la future mairie s'achèvent, il y aurait donc lieu de délocaliser la salle des mariages et de réunion de conseil municipal dans les nouveaux locaux au 1 Place Comtesse Mahaut d'Artois à partir du 12 septembre 2025.

Le secrétariat déménagera dès que tous les équipements informatiques et internet seront opérationnels.

Le bureau de vote n°1 sera quant à lui délocalisé dans les nouveaux locaux à compter du 01 janvier 2026.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de transférer :

- La salle des mariages et de réunion de conseil municipal dans les locaux de la nouvelle mairie au 1 Place Comtesse Mahaut d'Artois à compter du 12 septembre 2025.
- Le secrétariat dès que tous les équipements informatiques et internet seront opérationnels.
- Le bureau de vote n°1 dans les nouveaux locaux à compter du 01 janvier 2026

Informations diverses

- Miss Vallée de la Hem :

L'association demande une subvention afin de permettre à des personnes de prendre le bus pour se rendre à l'élection de miss Nord Pas de Calais à Liévin.

Le conseil municipal par 1 voix pour, 2 abstentions et 9 contre, estime que l'association a déjà reçu une subvention, qu'elle doit trouver des financements propres en organisant des manifestations.

- SPL :

Les démarches se poursuivent. FOH construira 18 logements et la commune vendra 20 lots libres. L'étude 4 saisons se terminent en fin d'année.

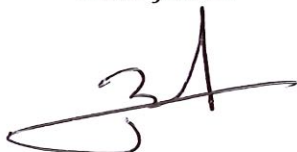
En 2026 le permis d'aménager sera déposé.

Questions diverses

- J&S Market : Des potelets seront installés sur le trottoir devant le magasin afin de sécuriser les clients quand les voitures se stationnent sur ce trottoir.
- Borne voirie : Une borne indiquant la rue du Dessous du Bois du Parc est descellée. Elle sera remise en place.
- Miroir à laver : Le miroir à l'intersection de la Rue d'Ardres et de la Rue Belle Vue est à nettoyer.
- Trottoirs : Les trottoirs et les caniveaux ne sont pas nettoyés dans le village. Monsieur le Maire rappelle que chaque citoyen doit nettoyer devant chez lui.
- City-stade : Il faut se renseigner auprès de la société qui a planté les arbres au city-stade car 2 arbres sont morts.
- Frênes : Des arbres le long de la RD 218 vers Nordausques sont morts. Le Conseil Départemental a demandé que ces arbres soient coupés car ils ont été plantés sans autorisation.
- Cantine : Des parents se plaignent de la durée du 2^{ème} service à la cantine car les enfants doivent se dépêcher de manger. Le 1^{er} service dure $\frac{3}{4}$ d'heures car il y a beaucoup de petits qui mettent plus de temps à manger.
Monsieur le Maire explique également que l'on ne peut pas donner le repas aux parents quand leur enfant est malade en raison des problèmes de traçabilité et de chaîne du froid. Il sera demandé aux agents communaux de ne pas sortir les yaourts trop tôt du réfrigérateur.
- Panneaux écoles :
Il sera installé aux abords de l'école des panneaux interdisant de fumer et de promener son chien. Un rappel sera fait sur l'ENT.
Un courrier sera envoyé à la personne se rendant à la sortie de l'école avec un gros chien.

Fin de séance : 20h05

Le secrétaire de séance
BAL Julien



Le Maire.
VASSEUR Jean-Paul

